

## DÉLIBÉRATION n° 2024/117

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : GRH - Création de 2 emplois permanents et suppression d'1 emploi**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'une mutation en interne du CCAS à la Commune, afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel à temps complet en poste à la médiathèque et vu l'intégration auprès des Hôpitaux de Lannemezan d'un agent du Pôle ménage, il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les postes suivants :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A au sein du service comptabilité, à compter du 1er novembre 2024.

- La création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au sein de la médiathèque, à compter du 4 novembre 2024.

La suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C ouvert au Pôle ménage à compter du 13 novembre 2024

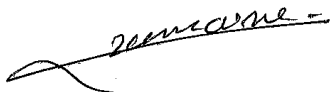
### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE**

- La création de 2 emplois permanents et la suppression d'1 emploi

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024